

Introduction

L'année 2022 a fortement été marquée par les inondations qui ont frappé les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe en 2021.

Sur le plan financier, cela s'est marqué par des recettes importantes tant en termes de subsides qu'en versement des indemnités assurantielles mais aussi en termes de dépenses liées à la reconstruction des bâtiments ou sites touchés par les inondations, et de frais engagés pour le relogement des personnes sinistrées.

Le compte 2022 est largement impacté par ces interventions financières – en recettes et en dépenses - .

Compte budgétaire 2022

Le résultat budgétaire de l'exercice 2022 présente un BONI de 288.004,29 € au service ordinaire.

L'exercice propre présente, quant à lui, un BONI de 6.787.635,18 €

Le service extraordinaire renseigne un MALI de 9.074.140,13 €.

La clôture du Compte 2022 renseigne des provisions pour un montant global de 4.049.905,57 €.

L'exercice 2022 a permis de les alimenter, et il n'a pas été nécessaire de puiser dans les réserves.

Les Fonds de réserve ordinaire et extraordinaire sont respectivement dotés de 2.440.000,00 € et de 5.677.596,93 €, et 663.297,84 € de fonds FRIC.

Le tableau infra permet d'ailleurs de synthétiser l'évolution des provisions et réserves constituées – ou existantes – tout au long de cette mandature.

Il convient de rappeler que ces réserves et provisions ont été constituées sans augmentation de la fiscalité communale, sans avoir dû procéder à des licenciements secs pour raisons économiques et/ou financières et en maintenant la qualité des services à la population calidifontaine.

ETAT DES RESERVES ET PROVISIONS

Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2018	940.000,00	0,00	0,00	940.000,00
2019	940.000,00	500.000,00	0,00	1.440.000,00
2020	1.440.000,00	0,00	0,00	1.440.000,00
2021	1.440.000,00	0,00	0,00	1.440.000,00
2022	1.440.000,00	1.000.000,00	0,00	2.440.000,00
Fonds de réserve extraordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2018	387.853,51	1.568.888,45	1.707.019,45	249.722,51
2019	249.722,51	2.271.989,75	1.349.912,38	1.171.799,88

2020 FRE	502.683,39	502.807,84	1.001.774,36	3.716,87
2020 FRIC	669.116,49	0,49	261.882,28	407.234,70
2021 FRE	3.716,87	5.073.953,33	4.996.083,04	81.587,16
2021 FRIC	407.234,70	0,00	361.007,66	46.227,04
2022 FRE	81.952,13 (modif tutelle)	7.327.015,87	1.731.371,07	5.677.596,93
2022 FRIC	45.862,07 (modif tutelle)	663.297,84	45.862,07	663.297,84
Provisions pour risques et charges :	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2018	2.650.705,57	100.000,00	0,00	2.750.705,57
2019	2.750.705,57	799.200,00	0,00	3.549.905,57
2020	3.549.905,57	0,00	0,00	3.549.905,57
2021	3.549.905,57	0,00	0,00	3.549.905,57
2022	3.549.905,57	500.000,00	0,00	4.049.905,57

LE SERVICE ORDINAIRE

Dépenses : (exercice propre)

	<u>COMPTE 2021</u>	<u>BUDGET définitif 2022</u>	<u>COMPTE 2022</u>
Personnel	15.089.649,05 €	16.934.913,43	16.661.123,13
Fonctionnement	7.080.322,69 €	8.009.734,12	6.838.499,30
Transferts	9.309.236,15 €	9.877.445,28	9.329.853,40
Dettes	4.127.383,81 €	3.993.160,15	3.982.504,74
TOTAL	35.606.591,70 €	38.815.252,98	37.311.980,57

L'analyse du compte 2022 démontre une maîtrise des dépenses due à leur monitoring permanent et une recherche constante d'économies :

- ✓ Au niveau du personnel, la politique menée en 2021 a été maintenue en 2022 : à services constants, il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de postes au sein des services. Seuls des remplacements y ont été effectués après une analyse au cas par cas.

Cette politique de gestion rigoureuse en matière de personnel a permis de ne pas procéder à des licenciements secs.

Afin de faire face à l'après inondations, il a néanmoins été nécessaire de procéder à des engagements spécifiquement affectés à cet effet. Ceux-ci ont été couverts par des subsides perçus.

Cela étant, on note une augmentation importante des dépenses de personnel, liée essentiellement aux quatre indexations rencontrées en 2022.

- ✓ Au niveau des dépenses de fonctionnement, seules les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services et de manière à garantir un service optimal aux citoyens ont été autorisées. Des marchés publics ont été relancés de manière à réduire les coûts de certains services ou prestations.

Cette saine gestion a permis de diminuer les frais de fonctionnement par rapport aux montants engagés en 2021 tout en absorbant une hausse des coûts de l'énergie.

Recettes :(exercice propre)

	<u>COMPTE 2021</u>	<u>BUDGET définitif 2022</u>	<u>COMPTE 2022</u>
Prestations	2.019.505,60 €	2.158.837,01	2.399.925,28
Transferts	36.759.192,37 €	39.775.761,43	41.779.285,02
Dette	557.943,53 €	656.862,35	454.760,23
TOTAL	39.336.641,50 €	42.591.460,79	44.633.970,53

L'analyse de ce tableau fait apparaître au compte, des recettes plus importantes que celles prévues au Budget définitif 2022. Cela est dû aux droits reçus directement liés aux inondations mais aussi à une récupération de recettes IPP et PrI qui auraient dû être perçues en 2021 mais qui ont finalement été versées en 2022.

De 2021 à 2022, il y a donc une augmentation d'environ 2.000.000,00 € à l'IPP et 5.000.000,00 € au PrI.

Les indemnités d'assurances sont également plus importantes que prévues avec une recette de plus de 6.000.000,00 €.

CONCLUSIONS

Comme pour 2021, le Compte 2022 présente un résultat solide.

Les FRO et FRE sont largement dotés et nous disposons de provisions importantes (notamment pour faire face au paiement du 2ème pilier de pension).

La vigilance doit cependant rester de mise car bon nombre de chantiers liés à la reconstruction suite aux inondations généreront leurs pleins effets financiers en 2023 et 2024, voire en 2025 alors que les subsides et/ou indemnités ont été déjà perçues en 2021 ou 2022.

Par ailleurs, ces chantiers interviendront dans un contexte d'augmentation du coût des matériaux, de l'énergie et de la main d'oeuvre.

Néanmoins, des recettes supplémentaires sont encore attendues. C'est notamment le cas pour le Fonds des Calamités.

Des inconnues demeurent, donc - tant en termes de recettes qu'en termes de dépenses -.